

# STOCKAGE LIQUIDES INFLAMMABLES

<b>Références réglementaires</b>	■ Arrêté royal du 13/03/98 relatif au stockage de liquides inflammables.
<b>Champ d'application</b>	Toute entreprise possédant des dépôts de ces substances

*Ce texte définit 4 catégories de substances et préparations liquides et s'applique aux aires de dépôt dont les quantités sont également spécifiées. Les stockages dont le volume dépasse ces quantités sont soumis à l'AR du 13 mars 1998.*

Définition (AR du 13/03/98)		Champ d'application AR 13/03/98
Extrêmement inflammables	Point d'éclair < 0°C et Point d'ébullition ≤ 35°C	Au moins 50 litres stockés
Facilement inflammables	Point d'éclair < 21°C (essence)	
Inflammables	Point d'éclair entre 21°C et 55°C	Au moins 500 litres stockés
Combustibles	55°C < Point d'éclair ≤ 100°C (mazout...)	Au moins 3 000 litres stockés

## A. STOCKAGE EN RECIPIENTS AMOVIBLES

- Stockage uniquement en dépôt fermé, en dépôt ouvert ou dans des caissons de sécurité. Stockage interdit dans des caves.
- Ventilation optimale des zones de stockage.
- Sol en forme de cuvette et en matériaux ininflammables.
- Cuvette de rétention dont la capacité est la plus grande des valeurs suivantes: ≥ au plus grand récipient ou ≥ au ¼ de tous les récipients<sup>1</sup>.
- Eclairage anti-déflagrant.

## B. STOCKAGE EN RESERVOIRS FIXES

- Réservoirs munis d'un dispositif de sécurité efficace contre les surpressions et les dépressions.
- Réservoirs protégés contre la corrosion.
- Réservoirs métalliques mis à la terre.
- Près de l'orifice de remplissage, une plaque portant les renseignements suivants sera apposée: le numéro du réservoir, le nom du liquide stocké, les symboles de danger, la contenance du réservoir.
- Les connexions de remplissage du réservoir seront aisément accessibles.

<sup>1</sup> Cette contenance peut être réduite à 1/10 dans le cas où les dépôts sont ouverts et fermés, si une installation de lutte contre l'incendie est prévue

### Réservoirs enfouis directement dans le sol (réservoirs non accessibles)

- Uniquement pour les réservoirs métalliques à double paroi et réservoirs en polyester simple paroi.
- Réservoirs éloignés d'au moins 50 cm des murs mitoyens.
- Conduits d'aération déboucheront à une hauteur minimale de 3 mètres des constructions avoisinantes.

### Réservoirs enfouis dans une fosse (réservoirs accessibles)

- Fosse rigide et étanche.
- Au point le plus bas de la fosse, l'équipement nécessaire sera disposé pour déceler les fuites éventuelles et pour évacuer les liquides de fuites et les eaux de pluie éventuelles.
- Seules les canalisations nécessaires à l'exploitation des réservoirs qui y sont placés peuvent traverser les parois de la fosse.
- Si les réservoirs ont une contenance de plus de 2 000 litres, il existera un espace libre entre ses parois et celles de la fosse pour en permettre la visite.
- Réservoirs éloignés d'au moins 50 cm des murs mitoyens.
- Conduites d'aération déboucheront à une hauteur minimale de 3 mètres des constructions avoisinantes.

### Réservoirs aériens (réservoirs accessibles)

- Seuls les réservoirs à double paroi placés sur un sol étanchéifié sont dispensés d'établir une cuve de rétention étanche non inflammable.
- Pour tous les autres réservoirs, la cuve de rétention doit avoir une capacité déterminée:
  - la capacité du plus grand réservoir augmentée de 25 % de la capacité totale des autres réservoirs contenus dans l'encuvement;
  - la moitié de la capacité totale des réservoirs qu'il contient.
- Pour les liquides combustibles<sup>2</sup>, la capacité du plus grand réservoir.

## C. PLUS D'INFOS

- **DGRNE**

*Division de la Coordination de la Prévention des Pollutions  
Unité « Hydrocarbures – Citernes à mazout »  
Avenue Prince de Liège 15  
B-5100 JAMBES  
Tél: 081/33.61.17  
Contact : Dominique Fondaire : [d.fondaire@mrw.wallonie.be](mailto:d.fondaire@mrw.wallonie.be)  
<http://environnement.wallonie.be>*

---

<sup>2</sup> sauf fuel extra lourd



Dernière révision : novembre 2010

Document réalisé par :



**Union Wallonne des Entreprises**

Conseillers en environnement

Chemin du Stockoy 3

B-1300 WAVRE

Tél: 010/47.19.43

[www.environnement-entreprise.be](http://www.environnement-entreprise.be)

[conseillers@uwe.be](mailto:conseillers@uwe.be)